

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 645

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE QUIMPER

Ventes et cessions

350 676 466 RCS Quimper.

LUCAS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 7622.45 EUR.

Adresse : 43, Rue Louis Pasteur, 29390 Scaër.

Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF : La société LUCAS, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 7.622,45 € Dont le siège social est situé à SCAËR (29390), 43 rue Louis Pasteur, Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER sous le numéro 350 676 466, Représentée par son président, la société LUCAS HOLDING, elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Philippe LUCAS, dûment habilité aux fins des présentes et La société POMPES FUNEBRES LUCAS, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000,00 €, Dont le siège social est situé à SCAËR (29390) 43 rue Louis Pasteur, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER sous le numéro 934 533 811, Représentée par son président, la société LUCAS HOLDING, elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Philippe LUCAS, dûment habilité aux fins des présentes, sus-désignées ont établi, suivant acte sous seing privé signé électroniquement au moyen de DocuSign le 24 décembre 2025, un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions défini aux articles L. 236-18 à L. 236-26 du Code de commerce. Aux termes de ce projet, la société LUCAS ferait apport de sa branche complète et autonome d'activité de pompes funèbres, marbrerie funéraire et fabrication de caveaux à la société POMPES FUNEBRES LUCAS, sis et exploité : -en son établissement principal sis à SCAËR (29390), 43 rue Louis Pasteur les activités de : -en son établissement complémentaire sis à CORAY (29370), 9 rue de Trégourez : -en son établissement secondaire (hors ressort) sis à GOURIN (56110), 10 rue de la Vierge dont l'actif est évalué à 317.291,65 € € et le passif à 267.291,66 €, soit un actif net apporté de 50.000,00 €. Les sociétés LUCAS et POMPES FUNEBRES LUCAS ont convenu d'écarter toute solidarité entre elles concernant le passif transféré au titre de la branche d'activité apportée ; la Société POMPES FUNEBRES LUCAS ne sera tenue que de la partie du passif mise à sa charge, conformément aux dispositions de l'article L. 236-30 du Code de commerce. En rémunération de cet apport, il sera attribué à la société LUCAS cinq mille (5.000) actions de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, créées par la société POMPES FUNEBRES LUCAS qui augmentera ainsi son capital de 50.000 euros, pour le porter de 1.000 € à 51.000 €. Cette opération n'emportant pas de différence entre le montant net des apports et la valeur nominale des 5.000 actions créées à titre d'augmentation de capital, aucune prime d'apport ne sera constituée. L'ensemble des opérations actives et passives de la

branche complète d'activité apportée sera pris en charge par la société POMPES FUNEBRES LUCAS et réputé accompli pour son compte depuis le 1er juillet 2025. Les créanciers des sociétés participantes dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus aux articles L. 236-14 et R236-8 à R236-10 du Code de commerce. Le projet d'apport partiel d'actif a été déposé au greffe des Tribunaux de Commerce de QUIMPER au nom de la société LUCAS et de la société POMPES FUNEBRES LUCAS le 30 décembre 2025..

